

1.2.3 Points 8 Partenaire de votre réussite

Programme Bilan de compétences

Sur une période de 3 à 4 mois (durée légale), nous vous accompagnons pour construire votre projet professionnel réaliste en adéquation avec vos envies, vos compétences, vos talents, vos besoins, vos valeurs et vos contraintes.

POUR QUI

Le bilan de compétences s'adresse à toutes personnes majeures ayant eu au moins une expérience professionnelle. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire. Un bilan de compétences est personnel et individuel.

QUAND

Vous ne vous sentez plus épanoui.e dans votre emploi, vous avez quitté votre travail, vous avez envie de changement, vous traversez ou avez traversé des moments compliqués.. Un bilan de compétences permet de se recentrer sur soi-même, de se (re) découvrir, donner un sens à votre vie professionnelle, faire ce pour quoi vous êtes fait.

LIEUX

Votre bilan de compétences en présentiel à notre cabinet situé 27 rue des Marais bat B 72 000 Le Mans.

Votre bilan de compétences peut se dérouler en distanciel synchrone en ligne par visioconférence (plateforme Skype, Zoom, éventuellement autre si vous le souhaitez, un lien est envoyé avant chaque début de session).

CALENDRIER

Nous définissons ensemble les dates des séances lors du démarrage du Bilan. Un rendez-vous toutes les 2 semaines voir plus en fonction du travail personnel.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

En cas de prise en charge CPF, votre bilan peut démarrer après un délai incompressible de 11 jours site à la validation de votre dossier.

En cas de financement personnel, votre bilan peut démarrer immédiatement. Sous réserve de disponibilité de votre coach et de la validité de votre financement.





1.2.3 Points 8

Partenaire de votre réussite









NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le bilan de compétences étant un exercice individuel, vous serez accompagné.e individuellement.

PRÉ REQUIS

Il n'y a pas de pré requis. Le participant doit être majeur et ayant au moins une première expérience professionnelle. Une bonne compréhension de la langue française est par ailleurs nécessaire pour utiliser nos supports pédagogiques.

OBJECTIFS

-  Établir un état des lieux du parcours professionnel
-  Évaluer les connaissances, savoirs et acquis
-  Valoriser les compétences et acquis professionnels
-  Identifier les compétences transférables, repérer les potentialités
-  Inciter une réflexion sur les motivations et priorités
-  Identifier les opportunités d'évolution professionnelle
-  Recenser les leviers favorisant la réalisation du projet
-  Vérifier et valider la faisabilité du projet professionnel

CONTENU

Phase préalable

Entretien d'accueil et d'information

Favoriser la rencontre avec le consultant qui vous accompagne
 Présenter les conditions de réalisation et la méthodologie utilisée pour réaliser le bilan
 Rappeler les principes déontologiques qui accompagnent la pratique du bilan
 Clarifier vos attentes
 Répondre aux questions
 Écouter et analyser vos besoins afin de vous proposer une prestation adaptée à votre situation





1.2.3 Points 8 *Partenaire de votre réussite*

Phase préliminaire

Analyse de votre situation et de vos besoins

Confirmation de l'engagement dans la démarche et signature d'une charte d'engagement réciproque

Analyse de la demande du bilan, déterminer les besoins

Co-définir les objectifs visés par la démarche de bilan et les formaliser par écrit

Phase Investigation

-Bilan personnel :

Analyse du parcours personnel et professionnel

Recensement de tous les emplois exercés (fonction et secteur) : questionnaire d'approfondissement

Recensement des expériences personnelles (projets associatifs, passions, loisirs)

Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivation et personnalité

Connaissances et formations

Diplômes et certifications obtenues

Connaissances pratiques à caractère scientifique ou technique (logiciels, langues ...)

Connaissances provenant de relations avec des environnements professionnels, culturels, et sociaux qui permettent de comprendre leur système de fonctionnement, les réseaux d'influence, d'identifier des filières, des besoins, des opportunités

Repérage des valeurs et motivations au travail

Identification du mode de fonctionnement, les motivations (Test ASSESSFIRST)

Travail sur les pistes d'orientation professionnelle

Identification des centres d'intérêt et des valeurs (IKIGAI)

Test d'orientation : profil professionnel fondé sur la typologie de Holland (RIASEC)

Informations sur les métiers ciblés

Mise en place d'une stratégie d'enquête métier

Définition du projet professionnel

Adéquation du projet professionnel au marché de l'emploi local

Formalisation du projet professionnel (identifier les atouts et les obstacles pour la mise en œuvre du projet)

Formaliser les outils de communication si nécessaire

Phase de conclusion – plan d'action

Etapes et échéances de la mise en œuvre du projet

Rédaction finale du document de synthèse





1.2.3 Points 8 *Partenaire de votre réussite*

Suivi et évaluation

Entretien de suivi à 6 mois

Evaluation écrite du bilan et de sa performance

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Pratique d'entretiens individuels interactifs, de l'écoute active, techniques de l'entretien d'explication (description détaillée du vécu)

Grilles de repérage des compétences et d'auto-évaluation et questionnaires

Techniques d'évaluation, d'analyse et de synthèse des questionnaires

Apports méthodologiques (recherche d'informations, enquêtes et démarches)

MOYENS TECHNIQUES

Les plateformes utilisées sont Skype ou Teams. Le lien de connexion vous sera envoyé par mail par votre accompagnant.e la veille du démarrage de votre bilan.

Test Assessfirst envoyé par mail

Logiciels découverte des métiers

DURÉE

24 heures entre 3 et 4 mois

SUIVI ET ÉVALUATION

En amont du bilan :

- En amont de votre bilan, nous recueillons vos attentes et besoins afin de co-construire notre alliance et le programme de votre bilan.
- Nous vous remettons un document indiquant le calendrier de vos séances décidés conjointement en fonction de nos disponibilités et des vôtres.

Suivi de l'exécution pendant le bilan :

- Feuilles de présences signées par vos soins et votre accompagnante à la fin de chaque séance.
- Remise d'une synthèse personnalisée et confidentielle permettant l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Remise d'une attestation de fin de bilan et fixation écrite de la date de notre rendez-vous post bilan à 6 mois.

Appréciation des résultats :

- Synthèse confidentielle et personnalisée permettant l'évaluation de l'atteinte des objectifs





1.2.3 Points 8 **Partenaire de votre réussite**

- Court questionnaire d'évaluation d'atteinte des objectifs
- Questionnaire de satisfaction à chaud à la fin de votre bilan ;
- Questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Le cabinet n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, cependant la réalisation du bilan de compétences peut s'effectuer par visio.

Pour les personnes en situation de handicap autre que physique, merci de nous contacter en amont afin d'étudier votre besoin.

TARIFS

Le Bilan de compétences est au prix de 2000 euros.

Le premier entretien est gratuit et sans obligation d'engagement

MODALITÉS DE FINANCEMENT

CPF

Lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.

Lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres à l'utilisation du CPF. Vous pouvez consulter votre compte ou le créer en allant sur le site :

<http://moncompteformation.gouv/espace-prive/html/#>

Plan de développement des compétences de l'entreprise

Obligation du consentement du salarié. Si le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences, il fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

La convention rappelle aux signataires leurs principales obligations respectives (durée, période de réalisation, remise des résultats, tarifs.)

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour faire connaître son acceptation en rendant la convention signée. L'absence de réponse du salarié à la fin de ce délai vaut refus de conclure la convention. Le refus d'un salarié de consentir au bilan ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Personnel

Si votre CPF ne finance pas votre bilan de compétences, nous vous proposons des modalités de financement adaptées à votre budget (paiements échelonnés).

Indépendant ou non salarié : OPCO





1.2.3 Points 8 Partenaire de votre réussite

Si vous êtes chef d'entreprise /dirigeant non salarié, conjoint ou travailleur indépendant.e, vous devez vous adresser à l'AGEFICE (Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise)

Si vous êtes médecin libéral, vous devez vous adresser au FAF -PM (Fonds d'assurance formation de la profession médicale)

Si vous êtes membre d'une autre profession libérale, vous devez vous adresser au FIF-PL (Fonds interprofessionnel des professionnels libéraux)

Si vous êtes exploitant agricole, vous devez vous adresser au fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant(VIVEA)

Si vous êtes exploitant de la pêche et des cultures marines, les branches professionnelles ont désigné un nouvel opérateur de compétences.

Depuis le 1er avril 2019, OCAPIAT est habilité à prendre en charge le financement du développement des compétences et de l'alternance. Le site d'AGEFOS-PME (AFDAS) donne toutes les informations des compétences nécessaires relatives à la formation professionnelle des professionnels de la branche.

Si vous êtes artisan, vous devez vous adresser au OCAPIAT (ancien FAFSEA) et à la chambre régionale des métiers dont vous dépendez.

CONTACT

Hélène Larraqué ☎06.83.60.34.10 ✉helene.larraque@123points8.com

🌐 www.formation-recrutement-123.fr

